Accélérateur DINAMIC+ parcours Design & Marketing de l'offre

CCIR PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Dinamic Entreprises propose un accompagnement personnalisé de 9 mois pour gagner en compétitivité. Une équipe d'experts intervient auprès du dirigeant et de ses équipes pour se structurer et se développer autour d'objectifs concrets et mesurables.

L'accélérateur DINAMIC+ c'est du conseil, de la formation et un réseau d'excellence pour gagner en performance :

- consolider et renforcer son activité,
- revoir sa stratégie et bénéficier d'aides à la décision,
- améliorer ses processus et son organisation, mettre en place des indicateurs de pilotage,
- développer son activité, son chiffre d'affaires et sa rentabilité,
- former ses équipes, conduire le changement, motiver et gagner en cohésion,
- prendre de la hauteur, gagner du temps et prioriser.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME entre 5 et 250 salariés, de plus de 2 ans d'existence, situées en Région Pays de la Loire.

Pour quels projets ?

— Présentation des projets

Accélérateur DINAMIC+ parcours Design & Marketing de l'offre permet de construire l'offre rêvée par ses clients.

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec une équipe d'experts pendant 12 mois en format classique ou 6 mois en format court :

- nourrir sa réflexion stratégique : un diagnostic 360° pour identifier ses enjeux prioritaires,
- bénéficier d'une offre de conseil de haut niveau : 10,5 jours de conseil avec un consultant spécialement sélectionné pour l'entreprise parmi les meilleurs (ou 5 jours en format court)
- acquérir de nouvelles compétences : 20 jours de formation à choisir au sein d'un catalogue de 40 thématiques opérationnelles (ou 10 jours en format court) et une chaîne e-learning DINAMIC+ dédiée aux dirigeants avec Bpifrance Université,
- engager ses équipes : des plans d'action portés avec un consultant et ses équipes et 4 demi-journées avec un accompagnateur RH pour faire monter en compétences un des collaborateurs,

- intégrer un réseau d'excellence : des séminaires collectifs pour échanger au sein d'une promotion d'une quinzaine de dirigeants, l'accès aux équipes financement et l'entrée dans le réseau tribu de Bpifrance.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Grâce aux subventions accordées par la Région, l'Etat et l'Union Européenne (FEDER), le coût pour l'entreprise est de :

- 7 500 € en format classique 12 mois,
- 3 500 € en format court 6 mois.

Hors subventions le coût pour l'entreprise est de 20 500 € en format classique 12 mois ou de 9 155 € en format court 6 mois.

Quelles sont les modalités de versement ?

Un paiement échelonné sur 8 mois limite l'impact sur la trésorerie.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif d'au moins 5 salariés et de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

CCIR PAYS DE LA LOIRE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Pays de la Loire

- **CCI Pays De La Loire**
  16 quai Ernest Renaud
  44105 NANTES Cedex 04
  Téléphone : 02 40 44 63 00
  E-mail : contact@paysdelaloire.cci.fr